

ARS en ligne n°2 - septembre 2016

Découvrez le nouveau numéro de l'ARS en ligne !

À la Une : Point d'étape dans la démarche d'élaboration du PRS normand

Actualités :

- ▶ **11 GHT en Normandie**
- ▶ **« EHPAD médoc » : un film pour apprendre de ses erreurs**
- ▶ **L'ARS publie sa brochure FIR 2015**
- ▶ **Plan maladies neurodégénératives : les travaux sont en cours**
- ▶ **Internat en médecine : publication de la liste au choix pour le semestre d'hiver**
- ▶ **C@rtosanté : un outil de cartographie interactive et de diagnostics territoriaux sur l'offre de 1er recours et le recours aux soins**
- ▶ **L'ARS de Normandie lance sa consultation relative au projet de délimitation des territoires de démocratie sanitaire**
- ▶ **Semaine de la sécurité du patient 2016**
- ▶ **Nominations au sein du Comité de direction de l'ARS de Normandie**

Brèves :

- ▶ **Soins psychiatriques sans consentement**
- ▶ **Arrivée des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection par le virus de l'hépatite C en Normandie**
- ▶ **L'engagement au service civique**

Agenda

Point d'étape dans la démarche d'élaboration du PRS normand

Les travaux relatifs à l'évaluation finale des modalités d'Élaboration, de mise en œuvre et de suivi des deux PRS 1 de anciennes régions de Haute et de Basse-Normandie sont en cours.

Le 27 septer

Depuis le début de l'été plusieurs étapes ont été franchies afin d'alimenter ces travaux qui poseront les fondements de notre organisation dans la perspective de la construction du futur PRS normand :

- ▶ Plus de cinquante partenaires de l'ARS de Normandie ont été rencontrés en entretien individuel,
- ▶ Le questionnaire en ligne a été largement diffusé aux membres titulaires et suppléants de la Conférence régionale de la santé l'autonomie (CRSA) et des conférences de territoires ainsi qu'à nos partenaires et aux équipes de l'Agence. Sur un total d'envi 1200 envois, plus de 400 réponses ont été reçues et sont en cours d'exploitation.
- ▶ Début septembre (les 6 et 7 septembre) se sont tenues à Caen et Rouen des réunions de travail territorialisées auxquelles é conviés les partenaires ou membres de la démocratie sanitaire d'une part, et les équipes de l'ARS ayant contribué à l'élaborati PRS 1, d'autre part.

Le 18 octobre, les membres titulaires et suppléants de la CRSA et des conférences de territoires sont invités à participer à une de restitution de l'évaluation, d'information et de prospective.

À partir des constats et des recommandations du groupement DP-LH conseil, ce séminaire sera l'occasion de lancer la démar d'élaboration du futur PRS normand en définissant collectivement les principes de concertation et la méthodologie de travail p mois à venir pour aboutir à la publication et la mise en œuvre du PRS normand à compter du 1er janvier 2018.

11 GHT en Normandie

L'Agence régionale de santé de Normandie a arrêté le 1er juillet 2016 le périmètre de onze groupements hospitaliers de territoire (GHT) dans la région Normandie. Créés par l'article 107 de la loi de modernisation de notre système de santé GHT sont un nouvel outil de coopération entre établissements publics de santé (EPS).

Le 27 septer

La création d'un GHT se formalise par la signature d'une convention constitutive signée par l'ensemble des membres et soumise à l'approbation de la directrice générale de l'ARS de Normandie. 135 GHT ont été constitués sur l'ensemble du territoire national

Les objectifs des GHT

L'ambition des GHT est de constituer une stratégie de groupe territoriale entre EPS afin d'assurer pour les patients une égalité à des soins sécurisés et de qualité et promouvoir pour les établissements de santé des nouveaux leviers de rationalisation de fonctionnement et leur mode de gestion.

Afin de poursuivre ces objectifs, les établissements d'un même GHT devront élaborer un projet médical partagé organisant la gradation des soins et mettre en commun certaines fonctions et activités supports. Ainsi, à titre obligatoire, la fonction achats, systèmes d'informations, l'information médicale et la formation devront être mutualisés entre EPS, afin de gagner en efficience

Le calendrier

Le calendrier de mise en œuvre des GHT est progressif : les différents GHT de la région ont élaboré au 1er juillet 2016 des objectifs médicaux. Ils auront jusqu'au 1er juillet 2017 pour finaliser leur projet médical partagé et jusqu'au 1er janvier 2021 pour achever la mutualisation de leurs fonctions supports.

L'adhésion à un GHT constitue une obligation fixée par la loi uniquement pour les 56 EPS de la région. Mais le dispositif est ouvert à l'extérieur ; ainsi 11 établissements médico-sociaux publics ont décidé d'adhérer à un GHT dès le 1er juillet 2016. Les établissements privés, sanitaires ou médico-sociaux, auront par ailleurs la possibilité d'être des partenaires du GHT, notamment pour la participation à l'élaboration des projets médicaux.

Afin d'appuyer les établissements dans la mise en œuvre de la réforme, un plan national d'accompagnement a été annoncé par le DGOS mi-septembre. Il devrait être diffusé dans les prochains jours.

« EHPAD Médoc » un film pour apprendre de ses erreurs !

Face au constat d'un recours aux services d'urgence pour iatrogénie médicamenteuse chez les résidents d'EHPAD et trop fréquent corroboré par deux études régionales ayant permis d'identifier des situations à risque, la Direction de l'autonomie et la Direction de l'appui à la performance ont cherché à élaborer des outils visant à éviter ce recours aux hospitalisations inappropriées.

Le 27 septer

Dans ce cadre, un groupe de travail régional entre l'OMEDIT et l'ARS s'est constitué début 2016. Un des leviers identifié pour améliorer la sécurisation du circuit du médicament en Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) a été la réalisation d'un film pédagogique. Le deuxième levier a été l'élaboration d'un outil d'autodiagnostic pour les établissements permettant de repérer les points faibles / points d'amélioration.

« EHPAD médoc », un film pour apprendre de ses erreurs !

Ce film, tourné dans un EHPAD de la région, met en scène des erreurs possibles. Destiné aux professionnels de santé, cet outil d'apprentissage a pour objectif de promouvoir, sans culpabiliser, l'amélioration de la prise en charge médicamenteuse des résidents.

L'analyse de scénario vise à étudier rapidement et de manière approfondie des problèmes complexes, parfois peu fréquents, que les équipes peuvent rencontrer. Ce temps d'échange collectif permet de déculpabiliser tout en apprenant de ses erreurs. L'objectif général est de tester l'aptitude des équipes à mettre en œuvre une stratégie de prévention afin de maîtriser les risques décrits dans le scénario puis de définir collégialement des actions d'amélioration applicables dans le service.

Ce film vient compléter la série de films déjà réalisés par l'OMÉDIT dans le cadre du développement d'une culture positive de l'erreur via les formations CREX organisées par l'ARS de Normandie auprès des professionnels en EHPAD.

Auto-évaluation et audits croisés

Le deuxième outil est la réalisation d'une grille d'autodiagnostic des risques liés au circuit du médicament. Ce projet a été élaboré par l'OMÉDIT et l'ARS de Normandie avec l'appui méthodologique du « réseau normand santé qualité ». Cet outil aura vocation à être utilisé par l'ensemble des EHPAD avec ou sans pharmacie à usage intérieur et pourra également être utilisé de façon croisée entre les différentes structures. La grille et la méthode sont actuellement en cours de finalisation.

L'objectif poursuivi est la présentation de cet outil à l'occasion des sept journées départementales EHPAD prévues en décembre – janvier 2017.

Équipe projet

Céline BOUGLE, pharmacien hospitalier, coordonnateur OMÉDIT

Marie LEFEBVRE CAUSSIN, pharmacien hospitalier, OMÉDIT

Anne-Sophie DUBOIS, chargée de mission personnes âgées, Direction de l'autonomie, ARS

Dr Emmanuelle ODINET-RAULIN, responsable du pôle évaluation des prestations médico-sociales, Direction de l'autonomie, ARS

L'ARS publie sa brochure FIR 2015

Le Fonds d'intervention régional (FIR) a été créé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 afin de donner aux Agences régionales de santé une plus grande souplesse transversale dans la gestion de certains crédits au service de la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé.

Dans le contexte de fusion des deux ARS normandes et afin d'améliorer la connaissance du FIR et des actions financées par celui-ci sur l'ensemble du territoire normand, l'ARS de Normandie publie une brochure sur la mise en œuvre du Fonds d'intervention régional en 2015. Elle présente également certaines actions accompagnées au sein de chacune des anciennes régions (Basse et Haute-Normandie) au cours de l'année 2015.

Cette brochure a été remise aux membres de la Commission régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) le 27 septembre à l'occasion de la première réunion plénière de la CRSA de Normandie.

Plan maladies neurodégénératives : les travaux sont en cours

Défi pour notre système de santé, les maladies neuro-dégénératives (MND) bénéficient désormais d'un plan dédié. Les mesures du plan maladies neuro-dégénératives (PMND) 2014-2019 s'inscrivent pleinement dans la loi d'adaptation de la République au vieillissement ainsi que dans la loi de santé.

Le 27 septer

Son périmètre touche les personnes à différents âges de la vie, du jeune adulte à la personne âgée. Il concerne trois malad

- ▶ Alzheimer et maladies apparentées (autres démences),
- ▶ Parkinson,
- ▶ Sclérose en plaques (SEP).

Les autres maladies neuro-dégénératives à faible prévalence sont incluses dans le plan maladies rares (maladie de Huntington, maladies du motoneurone, ataxies spinocérébelleuses, maladies à prions).

Le plan se décline en :

- ▶ 3 grandes priorités,
- ▶ 4 axes stratégiques,
- ▶ 12 enjeux,
- ▶ 96 mesures.

La mise en œuvre du plan

La mise en œuvre du plan nécessite une approche transversale par les directions métiers de l'ARS de Normandie : offre de soins, autonomie et prévention. Un comité interne ARS a été constitué. Coordonné par la direction de l'autonomie, il réunit l'ensemble des compétences métiers suscitées auxquelles a été associée la direction de la stratégie et a pour objectif d'élaborer l'état des lieux du plan et le suivi des actions.

Parallèlement, un comité élargi va être réuni prochainement au sein duquel siègeront des associations de malades et usagers afin de définir les actions à mettre en œuvre au regard des constats relevés dans l'état des lieux.

Objectifs et calendrier à venir

Parallèlement un comité élargi régional de suivi du plan, comprenant des représentants des Conseils départementaux, des experts, des fédérations d'établissements sanitaires et médico-sociaux, des associations de malades et d'usagers, s'est réuni le 11 juillet 2016 pour valider l'état des lieux régional de ce plan.

Le groupe transversal, interne ARS, travaille actuellement sur l'élaboration du plan d'action régional qui reprend les axes prioritaires de l'état des lieux et du PRS.

Ce plan d'action sera soumis à la validation du comité élargi de suivi le 6 octobre 2016 et sera remonté à la DGOS pour le 15 octobre 2016.

En savoir plus

- ▶ **Circulaire du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre du PMND 2014-2019 qui réaffirme notamment l'importance d'associer les associations d'usagers à la démarche et précise les mesures prioritaires de ce plan pour 2016 accompagnées des financements**
- ▶ **Instruction DGOS du 22 janvier 2016 relative à la déclinaison régionale du PMND, qui précise le calendrier et la formalisation de l'état des lieux régional et d'un plan d'action régional.**

Internat de médecine : le semestre d'hiver en préparation

La préparation de l'affectation des internes en médecine est actuellement en pleine activité.

Le 27 septer

Le calendrier à retenir

	Subdivision Caen (départements Calvados, Manche, Orne)	Subdivision Rouen (départements Eure, Seine- Maritime)
Choix des nouveaux internes (promotion 2016) de leurs futures régions d'affectation selon classement national	30 août au 19 septembre 2016	
Commission de répartition	28 septembre	22 septembre 2016
Publication de la liste des postes d'internat	30 septembre	23 septembre 2016
Choix d'affectation des anciens internes	4 et 5 octobre 2016	26 et 29 septembre 2016
Publication des postes restés vacants	6 octobre 2016	30 septembre 2016
Choix d'affectation des nouveaux internes	7 octobre 2016	3 octobre 2016

Pour tout savoir sur l'internat de médecine en Normandie, n'hésitez pas à contacter :

► **Subdivision de Caen**

Bruno VANDERBRUGGHE, bruno.vanderbrugghe@ars.sante.fr T. 02 31 70 96 09

► **Subdivision de Rouen**

Stéphanie LOZIER, stephanie.lozier@ars.sante.fr T. 02 32 18 32 00

C@rtosanté : un outil de cartographie interactive et de diagnostics territoriaux sur l'offre de 1er recours et le recours aux soins.

L'attractivité des territoires en matière d'organisation des soins et d'installation des professionnels de santé constitue une priorité à la fois pour l'agence mais également pour les élus de proximité.

C@rtosanté permet d'analyser l'offre et la demande de soins sur une zone géographique donnée et poursuit l'objectif de faciliter l'installation des professionnels de santé libéraux.

10 ans après sa mise en place, C@rtosanté fait peau neuve. Cette version offre de nouvelles fonctionnalités aux utilis

Le 27 septer

Un outil interactif de représentation cartographique et de statistiques

Cet outil, destiné aux professionnels de santé, observateurs territoriaux, élus, rassemble les données spécifiques aux soins de premier recours et regroupe l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension et à la représentation des problématiques d'offre et de demande de soins de 1er recours, sur une échelle territoriale donnée.

Une aide à la décision en matière de démographie médicale

C@rtosanté permet de mieux observer le système de soins de 1er recours pour assurer l'adéquation entre l'offre et la demande sur le territoire national et sur une zone géographique donnée, tant au niveau de la région, du département mais aussi du bassin de vie et de la commune...

Il offre des synthèses complètes d'aide à la décision en matière de démographie médicale.

Il permet également aux candidats à l'installation, la réalisation d'une étude de marché de la zone dans laquelle ils projettent de s'installer, avec un accompagnement personnalisé au sein de l'ARS.

120 indicateurs répertoriés et 8 échelles géographiques

Dans une démarche d'open data, C@rtosanté permet d'accéder à des chiffres détaillés, à des données d'activité, de consommation de soins de premier recours de démographie de l'offre de soins de premier recours issus du partenariat avec l'Assurance maladie et cela sur de multiples échelles territoriales.

L'ARS de Normandie lance sa consultation relative au projet de délimitation des territoires de démocratie sanitaire

Publié le 29 août 2016

Le contexte



La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit que l'agence régionale de santé délimite « les territoires de démocratie sanitaire à l'échelle infrarégionale, de manière à couvrir l'intégralité du territoire de la région ».

Qu'est-ce qu'un territoire de démocratie sanitaire ?

Le territoire de démocratie sanitaire vise à mettre en cohérence les projets de l'agence régionale de santé, des professionnels et des collectivités territoriales, en prenant en compte l'expression des acteurs du système de santé et notamment celle des usagers.

Ces territoires devront être définis au plus tard le 31 octobre 2016, après avis du représentant de l'État dans la région, de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et des collectivités territoriales concernées. Tel est l'objet de la présente consultation.

Les délais de consultation

Le Directeur général de l'ARS de Normandie recueille au préalable l'avis du préfet de la région Normandie, de l'assemblée plénière de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) de Normandie et des collectivités territoriales concernées qui disposent de deux mois, à compter de la publication sous forme électronique du présent avis de consultation, soit à compter **du 26 août 2016**, pour transmettre leur avis à l'ARS.

Passé ce délai, l'avis est réputé rendu. **La date butoir de réception des avis par l'Agence régionale de santé est fixée au 26 octobre 2016.**

Vous pouvez transmettre vos avis

par courrier, adressé à :

Madame la Directrice générale
Agence Régionale de Santé de Normandie
Mission Démocratie Sanitaire
Espace Claude Monet
2 place Jean Nouzille, CS 55035
14050 Caen Cedex 4

ou

sous forme électronique, à l'adresse suivante :

ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr

Semaine de la sécurité des patients 2016



Cette 6ème édition se déroulera du 21 au 25 novembre 2016. Cette opération annuelle de sensibilisation auprès des professionnels de santé et des usagers est devenue un temps fort de la dynamique régionale pour la qualité et la sécurité des soins.

L'ARS de Normandie avec ses partenaires l'Observatoire des médicaments, des dispositifs médicaux et des innovations thérapeutiques (OMÉDIT), l'Antenne régionale de lutte contre les infections nosocomiales (ARLIN), le Centre régional de pharmacovigilance (CRPV), le Collectif inter associatif sur la santé en Haute Normandie (CISS-HN) ainsi que le Réseau bas normand santé et qualité (RBNSQ) pilotent cet événement régional.

Le thème national de l'édition 2016

L'édition 2016 cible les Événements indésirables associés aux soins (EIAS).

Les événements nationaux

14 novembre 2016 : la DGS organise un colloque « Les EIAS : déclarer, analyser, s'améliorer » au Ministère de la santé.

Afin de faire connaître les événements mis en place, un formulaire sera mis à disposition début octobre sur le site du ministère de la Santé. Les actions signalées la tenue seront valorisées par **une mise en ligne sur le site internet du ministère via une carte de France interactive.**

Et afin de faciliter l'organisation d'événements en régions, la DGOS met à la disposition des usagers et des professionnels de santé des supports d'information:

- Une boîte à outils (affiches, flyers,...) ;
- **Le dossier dédié à la Semaine de la Sécurité des Patients sur le site du ministère de la santé réactualisé pour l'édition 2016** (courant octobre 2016) ;
- Une foire aux questions.

En Normandie

Deux actions régionales proposées aux établissements de santé et médico-sociaux :

-  **Un guide/catalogue**
Ce guide/catalogue recense les actions existantes en lien avec la sécurité des patients. Transmis aux établissements, ce guide/catalogue leur proposera des actions et leurs outils respectifs pour construire leur programme pour la SSP 2016.
-  **Une plaquette « Antibiotiques bien utilisés : tous concernés ! »**
Pendant la Semaine de la sécurité des patients, une collaboration entre les représentants des usagers et les professionnels des établissements de santé et médico-sociaux pour transmettre cette plaquette d'information sur les antibiotiques aux autres usagers.
Cette diffusion est l'occasion d'un échange pour faire comprendre à chaque personne rencontrée pourquoi « les antibiotiques ce n'est pas automatique » et pour les impliquer dans la bonne utilisation des antibiotiques.

Valorisez votre expérience !

Faites connaître et partagez votre expérience dans le cadre de la semaine de la sécurité des patients via le formulaire du ministère. Vous pouvez retrouver tous les événements en Normandie sur **la page dédiée à la Semaine de la sécurité du patient sur le site du ministère de la Santé.**

Nominations au sein du Comité de direction de l'ARS de Normandie

Le 27 septer

Yann LEQUET a été nommé directeur de la Direction de l'appui à la performance



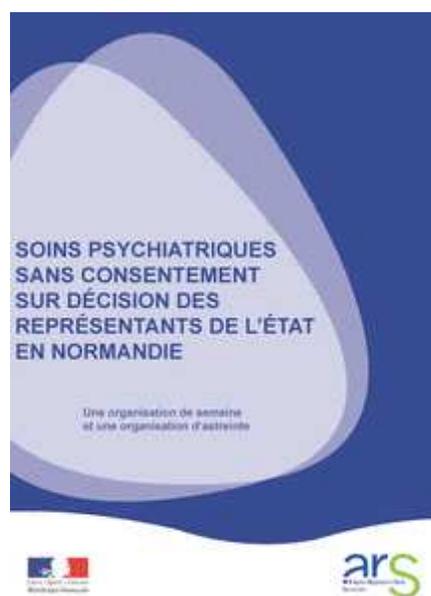
Il conserve par ailleurs ses fonctions de chargé de mission auprès de la Directrice gén

Catherine TISON a été nommée directrice de la Mission inspection contrôle



Cécile CHEVALIER a été nommée adjointe à la directrice de la Direction de l'offre de soins

Soins psychiatriques sans consentement



Codifiée dans le code de la santé publique, la loi du 5 juillet 2011 est une loi sanitaire (**recueil de textes**). Les soins sans consentement y ont place comme une modalité des soins qui correspond à un moment particulier d'une prise en charge psychiatrique. Elle peut être un moyen d'entrer dans le soin pour des nouveaux patients ou constituer une étape suite à une rechute ou une aggravation des troubles. Elle concerne certains patients qui, soit constamment, soit de façon plus épisodique, ne consentent pas à des soins que l'équipe médicale juge nécessaires, ou qui expressément, les refusent.

Selon les cas, les obligations de soins et les restrictions apportées à la liberté d'aller et venir seront plus ou moins importantes.

Mise à jour le 21 septembre 2016

Missions de l'ARS

L'ARS a des missions multiples en la matière. Elle désigne, après avis du représentant de l'Etat dans le département concerné, les établissements autorisés en psychiatrie chargés d'assurer les soins psychiatriques sans consentement et veille, à leurs côtés, à l'organisation des soins et aux droits des patients placés sous le contrôle du juge des libertés et de la détention.

Dans le respect des dispositions de la loi du 5 juillet 2011 modifiée susvisée, relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, l'ARS :

- dispose d'une organisation interne permettant d'assurer la préparation des arrêtés préfectoraux 24h/24,
- la Directrice Générale de l'ARS de Normandie est ainsi, chargée pour les représentants de l'Etat dans les départements 14, 27, 50, 61 et 76 de :
- notifier les décisions aux personnes admises en soins psychiatriques,
- notifier aux autorités (procureur, maire, CDSP, famille, tuteur), les admissions en soins psychiatriques, les arrêtés de maintien ou levée de la mesure,
- préparer les requêtes ou saisir le JLD dans le cadre des saisines systématiques à 12 jours et à 6 mois pour poursuite de l'hospitalisation complète des patients
- d'assurer toutes missions selon les conditions fixées dans les protocoles ARS/préfet.

Organisation de l'ARS de Normandie

Une organisation de semaine et une organisation d'astreinte est mise en place

> A télécharger

- **plaquette sur l'organisation des astreintes**

Outils et des procédures à destination des maires

Dans le cadre de la déclinaison des mesures des soins psychiatriques sans consentement au titre de la loi modifiée susvisée, l'ARS de Normandie met des fiches d'information à disposition des maires, permettant de les accompagner dans leurs démarches par le biais de maquettes d'arrêté municipal et d'avis ou de certificats

Arrivée des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection par le virus de l'hépatite C en Normandie

À compter du 1er septembre 2016, les structures habilitées ou autorisées par l'Agence régionale de santé pourront réaliser des Tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) de l'infection par le virus de l'hépatite C (VHC).

Publié le 11 août 2016

Le public cible



Les TROD n'ont pas d'indication pour le dépistage des infections VIH et VHC en population générale. Ils doivent être proposés aux personnes les plus à risque de contamination, soit :

- Les personnes consommant ou ayant consommé des substances psychoactives,
- Les personnes originaires

d'une zone de forte prévalence,

- Les personnes détenues,
- Les personnes vivant avec le VIH,
- Les personnes ayant au moins un autre facteur de risque (antécédent de transfusion, situation de précarité, pratiques sexuelles traumatiques, réalisation d'un tatouage ou d'un piercing...).

Les structures habilitées à l'usage des TROD VIH 1 et 2 et VHC

Les établissements ou services médico-sociaux pouvant réaliser ces tests sont les Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue (CAARUD) et les Appartements de coordination thérapeutique (ACT). Pour proposer ces dépistages du VIH et du VHC, ces structures devront obtenir une autorisation de la Directrice générale de l'ARS de Normandie.

Les structures associatives devront quant à elles, comme auparavant pour les TROD VIH, conclure une convention d'habilitation avec la Directrice générale de l'ARS de Normandie. Celle-ci sera d'une durée de cinq ans contre trois auparavant. Pour celles qui disposent déjà d'une habilitation pour les TROD VIH, la pratique complémentaire des TROD du VHC fera l'objet d'un avenant à la convention d'habilitation en cours.

Pour information, en France, environ 500 000 personnes sont infectées par les virus de l'hépatite B et de l'hépatite C. Beaucoup d'entre elles sont atteintes sans le savoir et ces virus sont responsables chaque année d'environ 4 000 décès.

En 2010, l'enquête InVS LaboHep, indiquait que dans les départements du Calvados, de la Manche, et de l'Orne, 24 tests pour 100 000 habitants étaient confirmés positifs au VHC et 33 dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime (en Île de France 107 tests/100 000 hab.).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 19 juillet 2016

L'engagement en service civique

La Direction départementale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie pour la Seine-Maritime et la Direction départementale déléguée de la Cohésion Sociale de la Seine-Maritime ont mobilisé les établissements de santé, médico-sociaux et les associations afin de leur présenter le dispositif du service civique lors d'une rencontre conjointe qu'elles ont organisée le 30 juin 2016 en présence de l'Agence du Service Civique et de représentants de l'AP-HP (Assistante publique – Hôpitaux de Paris).

Le **Service Civique est un outil d'insertion et un véritable révélateur de vocations**. Il couvre neuf domaines d'intervention que sont la culture, le sport, l'éducation, la citoyenneté, les solidarités, l'environnement, l'aide au développement, les situations d'urgence et la santé. Tous domaines d'activité sont possibles au sein des établissements accueillant des jeunes en service civique.

Pour la Normandie, l'objectif 2016 a été fixé à 1 990 contrats de service civique dont **750 pour la Seine-Maritime**. Les établissements et services en santé ont toute leur place pour contribuer à ce dispositif. Ils sont vivement encouragés à y participer et à proposer aux jeunes volontaires des missions d'accompagnement pour répondre aux défis sociaux et environnementaux.

Au cours de la rencontre du 30 juin, les retours d'expérience présentés ont permis aux participants de mieux appréhender les leviers de la réussite : une organisation interne, une mobilisation de tous les acteurs et un accueil qui permettent la bonne intégration du jeune volontaire.

Les jeunes volontaires invités à cette rencontre ont également souligné les bénéfices qu'ils ont tirés de cette expérience : être utile, gagner en confiance, développer la relation à l'autre, permettre un enrichissement personnel et professionnel, et enfin éveiller des vocations.

Jeunes ou structures d'accueil intéressés par un Service civique : à qui m'adresser ?

Foriane DUPONT ou Chloé PETIT
Conseillères éducation populaire et de la jeunesse, référentes service civique

DDDCS 76

floriane.dupont@seine-maritime.gouv.fr
chloe.petit@seine-maritime.gouv.fr

Tel : 02 76 27 71 57 / 02 76 27 71 43

Contact presse ARS de Normandie

Hélène Landeau, T. 02 31 70 97 62
Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17
ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Contact presse DDDCS 76

floriane.dupont@seine-maritime.gouv.fr
cloe.petit@seine-maritime.gouv.fr

Tel : 02 76 27 71 57 / 02 76 27 71 43

Agenda

9 septembre : Journée de sensibilisation internationale sur les troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF)



La consommation d'alcool des femmes enceintes est un sujet sensible. En cas de consommations occasionnelles ou chroniques durant la grossesse, l'enfant peut subir des agressions susceptibles de provoquer un handicap durable. Ces dommages, appelés Troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF), ont pour plus grave manifestation le Syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF).

Ces effets peuvent être évités. À l'occasion de la journée internationale du 9 septembre, l'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie souhaite rappeler les mesures de prévention et la disponibilité, pour les femmes enceintes et leurs proches, d'un dispositif d'écoute et d'aide.

En sa

26 septembre : Journée mondiale de la contraception

Le 26 septembre, c'est la journée mondiale de la contraception. Cette campagne internationale d'information et de sensibilisation aborde des sujets tels que :

- ▶ les risques liés aux rapports sexuels non-protégés,
- ▶ les Interruptions volontaires de grossesse (IVG),
- ▶ les Infections sexuellement transmissibles (IST),
- ▶ les différentes méthodes de contraception existantes,
- ▶ le choix juste de contraceptif (approprié à ses habitudes, son mode de vie et sa vie sexuelle).

En sa

27 septembre : Assemblée plénière de la CRSA de Normandie

Le 27 septembre a eu lieu la première assemblée plénière de la CRSA de Normandie, conduite par Marie-Claire Quesnel, présidente de la CRSA de Normandie, et en la présence de Monique Ricomes, Directrice générale de l'ARS.

28 septembre : lancement de la campagne de communication sur les médicaments génériques

Du 1er au 31 octobre : Octobre rose

6 octobre : journée nationale des aidants



Depuis 2010, la Journée Nationale des Aidants œuvre le 6 octobre et chaque année à sensibiliser la société au rôle des aidants proches. Des événements ont ainsi lieu partout en France.

Cette journée est l'occasion de reconnaître la contribution de plus de 10 millions* de personnes qui accompagnent au quotidien un proche malade ou handicapé. Elle est aussi l'occasion de valoriser tous les acteurs du soutien des aidants : associations, collectivités, mutuelles, entreprises...

En 2016, la CNSA souhaite contribuer à la visibilité des actions réalisées lors de cette manifestation et mobiliser à cet effet ses partenaires.

En sav

10 au 14 octobre : semaine normande de la vaccination

La rentrée est souvent une opportunité de vérifier le carnet de vaccination des enfants. L'ARS de Normandie met en place toute une semaine consacrée à la vaccination. C'est l'occasion de sensibiliser les médecins, les pharmaciens et les infirmiers aux chiffres de couverture vaccinale et de renforcer leur rôle primordial dans la vaccination de la population. La population est invitée à faire un point sur ses vaccins auprès des professionnels de santé (médecin traitant, pédiatre, PMI, centre de vaccination, pharmacien, infirmier...). Plus d'information sur notre site internet le 3 octobre !

13 octobre : journée d'automne organisée par la Société de gérontologie de Normandie

La journée d'automne est organisée par la Société de gérontologie de Normandie. Elle aura lieu le jeudi 13 octobre 2016 à l'espace régional de formation para-médicale du CHU de Rouen. Attention, inscription obligatoire avant le 8 octobre 2016 !